

avoir une connaissance de base du régime politique canadien et d'une des langues officielles du Canada; et satisfaire aux dispositions de la Loi sur la citoyenneté concernant la sécurité nationale et les dossiers judiciaires.

*Sources*

- 4.1 Division des estimations et projections démographiques, Direction du contenu et de l'analyse, Secteur du recensement et des enquêtes ménages, Statistique Canada.
- 4.2 - 4.3.3 Division des caractéristiques du recensement, Direction du contenu et de l'analyse, Secteur du recensement et des enquêtes ménages, Statistique Canada; Division des estimations et projections démographiques, Direction du contenu et de l'analyse, Secteur du recensement et des enquêtes ménages, Statistique Canada.
- 4.3.4 Section de la statistique, Direction des services administratifs et financiers, ministère des Affaires indiennes et du Nord.
- 4.4 Division des caractéristiques du recensement, Direction du contenu et de l'analyse, Secteur du recensement et des enquêtes ménages, Statistique Canada.
- 4.5 - 4.8 Division de la santé, Direction de la statistique des institutions et des finances publiques, Secteur de la statistique des institutions et de l'agriculture, Statistique Canada.
- 4.9 - 4.9.1 Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.
- 4.9.2 Division des estimations et projections démographiques, Direction du contenu et de l'analyse, Secteur du recensement et des enquêtes ménages, Statistique Canada.
- 4.9.3 Division des caractéristiques du recensement, Secteur du recensement et des enquêtes ménages, Statistique Canada.
- 4.9.4 Direction des communications, Secrétariat d'État.